



Projet Pédagogique

Ville de VARNES-VAUZELLES

Accueil de Jeunes 14 / 17 ans

2018 / 2019



Le projet pédagogique est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les jeunes sur les conditions de fonctionnement de l'accueil de jeunes.

Il sert de référence tout au long de l'action et permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Il aide à construire les démarches pédagogiques.

Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

La Structure

L'accueil de Jeunes est déclaré auprès de la D.D.C.S.P.P. 58 depuis Septembre 2013 et est donc soumis à une réglementation stricte visant à assurer la sécurité physique et morale du public accueilli : rédaction d'un projet pédagogique, renforcement de la sécurité des locaux (commission de sécurité...)

Le Carré Jeunes Vauzelliens est une structure municipale. Ses locaux sont situés 6, rue Louise de Vilmorin, 58640 VARENNES-VAUZELLES et sont composés de deux zones :

1/ La salle d'activité : Accessible en libre service lors des horaires d'ouvertures. Elle dispose de matériel qui peut être utilisé par tous les adhérents : Baby-foot, télévision, console, table pliante de tennis de table...

2/ La zone d'espace verts aménagée : située juste derrière la salle d'activité, elle permet de pratiquer les jeux en pleins air et de favoriser les moments conviviaux (soirée barbecue...) en toute tranquillité et en toute sécurité.

Le Carré Jeunes Vauzelliens reste la structure principale de l'Accueil de Jeunes. Cependant, ponctuellement, l'accueil jeunes peut être susceptible de se déplacer dans d'autres quartier.

Enfin, la commune peut également mettre à disposition d'autres infrastructures pour les besoins d'activités spécifiques et de manière occasionnelle : Salle Marcel PAUL, Gymnases...

L'ACTION JEUNESSE MUNICIPALE

L'adolescence est une phase complexe ponctuée de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent.

Ils ont besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis de ses parents.

C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentations au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits.

Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes. Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur propose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUE DE LA STRUCTURE

Les objectifs pédagogiques sont fixés par l'équipe d'animation de l'accueil de Jeunes pour **Une année du 01/09/2018 au 31/08/2019.**

Ces objectifs sont approuvés et validés par la commission jeunesse de la municipalité.

I/ Favoriser l'accueil des jeunes :

A- Ouvrir un lieu d'accueil unique pour les jeunes

B- Le faire connaître sur le secteur

C- L'animer par un personnel qualifié

Moyens :

- ✓ Mise à disposition du Carré Jeunes Vauzelliens accueillant les jeunes de 14 à 25 ans.
- ✓ Aménagement des locaux et horaires adaptés de manière à ce que les jeunes s'y sentent bien.
- ✓ Diffusion de plaquettes d'information, affichage, création d'un portail jeunesse et de sites de réseaux sociaux sur internet...
- ✓ Mise en place d'animations (rencontres, échanges, évènements...) et de projets adaptés aux jeunes.
- ✓ Encadrement par des professionnels de l'animation (un référent titulaire d'un BPJEPS « Loisirs Tous Publics »)

II/ Rendre les jeunes acteurs de leurs temps-libres :

A- Les responsabiliser dans le fonctionnement du Carré Jeune Vauzelliens

B- Les impliquer dans la mise en place des projets, des animations

Moyens :

- ✓ Mise en place d'un règlement intérieur créé avec les jeunes qu'ils devront respecter.
- ✓ Les jeunes pourront décider et organiser leurs activités ou projets de temps-libres (Recherche, autofinancement, réalisation, évaluation...)
- ✓ Prévision de travaux, chantiers pour agrémenter leur propre espace.
- ✓ Favoriser et valoriser les prises d'initiatives des jeunes participants.
- ✓ Possibilité de mettre en place un bureau de jeunes avec un référent de groupe comme fil conducteur avec l'équipe d'animation et les élus.

III/ Impliquer les jeunes dans la vie locale :

A- Découvrir le milieu associatif sur la municipalité

B- Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale et dans les démarches citoyennes

C- Mettre en place des actions en lien avec la municipalité

Moyens :

- ✓ Organiser des activités en partenariat avec les associations locales sportives et culturelles
- ✓ Accueillir et participer au bon fonctionnement des associations de jeunes au sein du local,
- ✓ Favoriser les échanges avec les organisations locales mises en place (fêtes de la musique, festival Ams Tram Gram, festival Rock En Plaine...)
- ✓ Participer à des manifestations citoyennes d'envergure nationale, régionale, locale.

IV/ Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence :

A- Accompagnement dans leur orientation scolaire/professionnelle et dans leur vie quotidienne (logement, santé, démarches administratives...)

B- Prévention des comportements à risque

C- Permettre la valorisation de soi

D- Maintenir des liens entre les jeunes et leurs familles

Moyens :

- ✓ Aide à la recherche de stage, d'emploi (CV, lettre de motivation...)
- ✓ Mise en place de rencontres avec des professionnels (MILO, maison de l'emploi...)
- ✓ Organiser des actions de prévention avec les jeunes (prévention routière, lutte contre les addictions : tabac, alcool, réseaux sociaux, harcèlement scolaire...)
- ✓ Accompagner les projets de jeunes, tendre vers l'autonomie des jeunes dans leurs actions,
- ✓ Afin de permettre aux familles de comprendre et de partager le ressenti des jeunes, des actions avec et pour les parents seront menées (soirée parents/jeunes, soirée débat...)

V/ Fixer les relations humaines :

A. Relations jeunes/jeunes

- ✓ Tous les jeunes ont les mêmes droits et devoirs les uns envers les autres.
- ✓ Chaque jeune a le même pouvoir de décisions (choix des activités, choix des Sorties...).

B. Relations jeunes/animateurs

- ✓ L'animateur référent est une adulte certifiée professionnelle de l'animation (BPJEPS LTP) et a pour but d'accompagner le jeune hors cadre familial et scolaire. Il peut être secondé par un animateur sur les sorties ou animations au local.
- ✓ Ils veilleront à ce que chaque individu soit respecté et respectueux des autres.

LE PUBLIC

VI/ Projet « passerelle » :

1 / Public ados

Un temps « passerelle » est mis en place avec le service Enfance de la municipalité et a été travaillé avec la coordinatrice, Sabrina SULEM.
Ce temps passerelle permet aux jeunes âgés de 13 ans, désireux d'accéder au groupe de l'Accueil Jeunes, de venir découvrir, sur le temps des vacances, le groupe et les activités proposés.
Chaque participation est étudiée individuellement par les 2 référents de chaque service (Enfance et Jeunesse) qui peuvent, pour des raisons pédagogiques ou de fonctionnement, autoriser ou refuser l'accès aux jeunes concernés.

2/ Public jeune

L'Accueil de Jeunes accueille principalement les jeunes âgés de 14 à 17 ans.
Cependant, le groupe pourra cohabiter, sans dépasser la capacité d'accueil du local, avec des jeunes majeurs (18/25 ans).

Des tranches horaires spécifiques peuvent être prévues par ce type de publics en cas de besoin du local selon les projets initiés par ces derniers.
Le projet « passerelle » pour cette tranche d'âge s'articule également autour de l'association EVASION, composée essentiellement de jeunes adhérents mineurs du CJV et de jeunes majeurs (anciens ou actuels adhérents). Le Carré Jeune est mis à la disposition d'EVASION par une convention d'utilisation avec la mairie et le référent jeunesse accompagne cette association tout au long de l'année.

3/ Public parent

L'Equipe d'animation s'efforcera de répondre à toutes les interrogations des parents : les relations doivent être respectueuses du statut des uns et des autres.

Les parents peuvent consulter sur demande le projet pédagogique complet de la structure. Un résumé de ce document est toujours présenté dans les différents outils de communication à destination des parents.

A l'inscription du jeune (1ère visite à l'accueil), un courrier est systématiquement remis à la famille avec :

- le règlement intérieur,
- Le dossier d'inscription comprenant : une fiche de renseignements, une fiche sanitaire de liaison, précisant que le jeune est à jour de ses vaccinations, une attestation d'assurance Responsabilité civile, les autorisations parentales.

Les dossiers COMPLETS sont obligatoires pour toutes sorties et/ou animations extérieures au local.

L'ENCADREMENT

L'Equipe d'animation est constituée d'un animateur référent titulaire du BPJEPS LTP :

Mr LASCOUX Rodolphe, 37 ans, animateur territorial depuis 2008.

Les fonctions de Mr LASCOUX sont :

- Direction, organisation et animation de l'accueil de jeunes durant la période scolaire et à chaque vacances. Mise en œuvre des projets de la structure.
- Suivi pédagogique et administratif, encadrement de l'équipe d'animation s'il y a lieu.
- Accompagnement de l'association EVASION.
- Développement d'actions éducatives et de prévention en direction de la jeunesse.

Jours et horaires d'ouverture du Carré Jeunes Vauzelliens

Les jeunes ont accès librement au Carré Jeunes durant les horaires suivants :

Horaires d'ouverture pendant les périodes scolaires :

Horaires	
Vendredi	17H00-20H00
Samedi	14H00-19H00

Horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires :

Horaires	
Février	1 semaine + 1 journée ou soirée
Avril	1 semaine + 1 journée ou soirée
Automne	1 semaine + 1 journée ou soirée

Juillet	3 semaines dont 1 séjour sur projet + 2 soirées
Août	2 semaines + 2 soirées

Les horaires peuvent être modifiés en fonction des habitudes de fréquentation des utilisateurs, des contraintes de fonctionnement et du programme d'animation. Possibilité d'ouvrir en matinée et en soirée, selon la demande et les projets proposés par les jeunes.

La fermeture annuelle du Carré Jeunes Vauzelliens a lieu au mois de décembre pendant les vacances de Noël.

Chaque participant doit s'engager au respect de ces horaires et, dans la mesure du possible, à ne pas stationner aux abords du local, en dehors des horaires mentionnés ci-dessus.

En cas d'activités à l'extérieur, l'équipe n'assure pas d'animation au Carré Jeunes Vauzelliens.

Modalités d'inscription

Le public concerné par cet accueil peut librement s'inscrire au pôle accueil du centre social, en mairie, en :

- remplissant un dossier d'inscription suite à sa première visite **faute de quoi il ne sera pas accepté.**
- consultant et en signant le règlement intérieur du Carré Jeunes Vauzelliens (voir en annexe)
- payant une adhésion annuelle (*cf : tarification*)
- prenant connaissance de ce présent projet pédagogique,
- un certificat complémentaire pourra être demandé en cas d'activités spécifiques.

Mode de fonctionnement et responsabilités

Afin de rendre autonomes et responsables les usagers, l'accueil de l'espace jeunes est libre : En effet, les jeunes (quels que soient leurs âges) peuvent bénéficier de la structure pendant la durée souhaitée dans la limite des horaires fixées par la Directrice.

Au moment de l'inscription, les familles acceptent que leurs enfants gèrent de manière autonome leurs arrivées et leurs départs.

Ainsi, les jeunes venant seuls, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables d'un jeune qui ne se présenterait pas à l'Espace. En revanche, les jeunes doivent impérativement signaler au personnel d'animation leur arrivée et leur départ du Carré Jeunes Vauzelliens (tenue d'un registre de présences).

Les animateurs ne peuvent être tenus responsables d'un accident qui se produirait à l'extérieur du local et en dehors des horaires mentionnés ci-dessus.

D'une manière générale, pour garantir la pérennité de l'activité il convient aux jeunes usagers souhaitant rester après les horaires d'ouverture, de respecter les règles qui relèvent du domaine public (nuisances, bruits, dégradations...).

TARIFICATION

Inscriptions :

Une adhésion annuelle, délibérée en Conseil Municipal, est demandée à chaque participant. Celle-ci permet l'accès à l'Espace pendant les heures d'ouverture et au matériel à disposition, ainsi que la participation à différentes activités.

L'adhésion annuelle est fixée à :

- **10€** pour les jeunes **domiciliés sur Varennes-Vauzelles** (**11€** pour la tranche maximale).
- **20€** pour les jeunes **domiciliés sur les communes voisines** (**21€** pour la tranche maximale).

↪ L'adhésion ne sera prise en compte qu'une fois la cotisation réglée, le présent document signé, et le dossier d'inscription complété pour les mineurs.

↪ L'adhésion peut être revue chaque année par la municipalité.

Une participation financière sera demandée aux jeunes pour chaque activité exceptionnelle !!!

REGLEMENT / FACTURATION

Le règlement des activités se fait auprès du Centre Social, en mairie et selon les modes suivants :

- En espèces,
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,
- Par chèques vacances,

En cas de non paiement dans les délais indiqués sur la facture, la créance sera mise en recouvrement auprès du Trésor Public.

L'utilisateur pourra être exclu du service jusqu'à paiement des sommes dues.

En cas d'absence sur une activité, l'équipe d'animation doit être prévenue 24h à l'avance au minimum.

Le cas échéant, la facturation sera établie conformément à l'inscription, sauf en cas de Justificatifs valables (maladie, accidents...).

Les Animations, Activités, Sorties...

L'équipe d'animation s'efforce de proposer des activités, animations et sorties aussi diverses que possible.

Le projet d'activité est élaboré en fonction des initiatives "boite à projet", des idées exprimées par les jeunes au cours de l'année, des opportunités du territoire et de l'actualité du moment.

Les jeunes sont encouragés à participer à la création des programmes. Priorité est donnée aux activités attrayantes, innovantes, culturelles et adaptées aux âges de chacun.

Il est également possible de mettre en place des actions locales à l'initiative des jeunes ou sur invitation des associations locales (fête communale,...)

L'évaluation des actions

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, le référent rédige un bilan périodique présentant le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir, article de presse, photos...

S'agissant d'un accueil permanent, l'équipe d'animation a travaillé sur un projet pédagogique annuel.

Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif.

Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux Problématiques rencontrées.

Le travail d'évaluation qualitative débute lors de la préparation des différentes actions et se mesure grâce à des objectifs opérationnels précis, définis en amont.

Voir le tableau d'évaluation proposé ci-dessous

Objectifs Pédagogiques	Conditions de réussite	Eléments Quantitatifs	Eléments qualitatifs
Favoriser l'accueil des jeunes	Ouvrir un ou plusieurs lieux d'accueil pour les jeunes Les faire connaître sur le secteur Les animer par un personnel qualifié	Nombre de jeunes par séances ? Nombre de jeunes différents ?	Amplitude d'ouvertures ? Informations véhiculées ?
Rendre les jeunes acteurs de leurs temps-libres	Les responsabiliser dans le fonctionnement du CJV Les impliquer dans la mise en place des projets, des animations	Nombre de jeunes responsabilisés ? Nombre de jeunes impliqués ? Nombre de projets et/ou d'animations ?	Responsabilités des jeunes dans le fonctionnement ? Responsabilités des jeunes dans les projets et/ou les animations ? Echelle de la participation ?

<p>Impliquer les jeunes dans la vie locale</p>	<p>Découvrir le milieu associatif sur la municipalité</p> <p>Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale et dans les démarches citoyennes</p> <p>Mettre en place des actions en lien avec la municipalité</p>	<p>Combien d'associations rencontrées ?</p> <p>Combien de jeunes impliqués ?</p> <p>Combien d'actions d'implications sur la vie locale, dans les démarches citoyennes et en lien avec la Municipalité ?</p>	<p>Informations récoltées ?</p> <p>Dans quel but ?</p> <p>Degré d'implication des jeunes (informations, actions, ...) ?</p> <p>Les actions mises en place et but ?</p>
<p>Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence</p>	<p>Accompagnement dans leur orientation scolaire/professionnelle et dans leur vie quotidienne (logement, santé, démarches administratives...)</p> <p>Prévention des comportements à risque</p> <p>Permettre la valorisation de soi</p> <p>Maintenir des liens entre les jeunes et leurs familles</p>	<p>Nombre de jeunes Scolarisés ?</p> <p>Nombre d'orientations et nombre de démarches différentes ?</p> <p>Combien d'actions de prévention ?</p> <p>Nombre de jeunes valorisés ?</p> <p>Nombre de parents rencontrés ?</p>	<p>Nature des échanges avec les jeunes et les parents (informations, aides dans leurs démarches, ...) ?</p> <p>Aides apportées, dans quels domaines et dans quels buts ?</p> <p>Relais partenaires ?</p> <p>Quelles valorisations ?</p> <p>Comment maintenir les liens avec les parents des jeunes ?</p>
<p>Fixer les relations humaines</p>	<p>Relations Jeunes/jeunes</p> <p>Relations Jeunes/animateurs</p>	<p>Nombre de jeunes</p> <p>Nombre d'animateurs et d'intervenants</p>	<p>Nature des échanges (Valeurs, interactions)</p> <p>Solutions apportées</p>